



S - DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISER DES PETITS TOURNOIS DE POKER *RÉGULIERS*

REMARQUES PRÉLIMINAIRES IMPORTANTES :

Cette demande doit être transmise au service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir et munie de toutes les pièces requises.

Le présent formulaire ne s'applique pas aux petits tournois de poker *occasionnels* au sens de l'article 9, lettre a, de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les jeux d'argent du 26 juin 2020 (LaLJAr – RS/GE I 3 11) qui font l'objet d'un autre formulaire.

A toutes fins utiles, nous rappelons que l'activité de restauration et/ou de débit de boissons à consommer sur place est soumise à autorisation, en application de la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement du 19 mars 2015 (LRDBHD – RS/GE I 2 22).

1. INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AU JEU :

1.1 Tournois :

Dénomination exacte :

Date et heure par tournoi (*le tournoi doit impérativement se dérouler dans les 6 mois qui suivent la date de délivrance de l'autorisation*) :

Dates (JJ/MM/AAAA) / Jours (lundis, mardis etc.)	Heure de début (durée min. 3 heures)	Heure de fin (durée min. 3 heures)

(si le nombre de lignes n'est pas suffisant, joindre un tableau en annexe)

Nombre total de participants (*min. 10 par tournoi*) :

Nombre de tables/nombre de joueurs par table :/

Montant de mise de départ par participant (*max. CHF 200.- par un seul tournoi dans une journée, mais si plusieurs tournois dans une journée, alors max. CHF 300.- par jour*) :

CHF

.....

Montant total des mises de départ de tous les participants (*max. CHF 20'000.- pour un seul tournoi dans une journée, mais si plusieurs tournois dans une journée, alors max. CHF 30'000.- par jour*) :

CHF

.....

1.2 Etablissement hébergeant les tournois :

Nom :

Identifiant REG de l'établissement : (_ - _ _ - _ _ _)

Adresse (n°, rue, NPA, localité) :

.....

2. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXPLOITANT (PERSONNE MORALE) :

2.1 Raison sociale :

IDE/ UID : (CHE- _ _ . _ _ . _ _) et/ou Identifiant REG : (_ - _ _ - _ _ _)

Adresse au siège (n°, rue, NPA, localité) :

Téléphone : Email :

But statutaire :

.....

.....

.....

2.2 Indiquer le nom d'une personne autorisée à représenter la personne morale¹ :

Nom(s) : Prénom(s) :

Fonction : Pouvoir de signature : individuel collectif à deux

Téléphone : Email :

En cas de pouvoir de signature collectif à deux, indiquer en outre une seconde personne autorisée à représenter la personne morale² :

Nom(s) : Prénom(s) :

¹ Le représentant de la personne morale ici désigné doit être la personne de contact pour le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). On entend par représentant toute personne autorisée à représenter l'entité juridique conformément à son droit de signature.

Fonction : Pouvoir de signature : individuel collectif à deux

Téléphone : Email :

2.3 Renseignements relatifs à la bonne réputation de l'exploitant (personne morale) :

a. Renseignements relatifs à une procédure pénale en cours :

La/les personnes désignées sous points 2.2, fait/font-elle(s) actuellement, à titre personnel, l'objet d'une/de **procédure(s) pénale(s) en cours** ?

OUI NON

Procédure pénale P/...../..... dirigée contre :

Infraction(s) reprochée(s) :

Bref descriptif des faits reprochés :

.....

.....

Les faits reprochés sont-ils reconnus : OUI NON PARTIELLEMENT

La procédure est actuellement menée par le : Ministère public Tribunal pénal

b. Renseignements relatifs à des condamnations pénales :

La/les personne(s) désignée(s) sous points 2.2, fait/font-elle(s) actuellement, à titre personnel, l'objet d'une/de **condamnation(s) pénale(s)** ? OUI NON

Pour chaque condamnation, exposer brièvement les faits reprochés, l'infraction visée et l'identité de la personne condamnée :

.....

.....

Conditions générales d'exploitation d'un tournoi de poker *régulier*

A. Plafonds

1. Seuls quatre tournois de poker au maximum peuvent être organisés par jour, pour un même lieu d'hébergement.
2. Le nombre minimal de participants est de dix par tournoi.
3. Le tournoi doit être conçu de manière à durer trois heures au minimum.

B. Lieu hébergeant le tournoi

1. L'exploitant informe, dès l'obtention de l'autorisation, la commune du lieu hébergeant le tournoi sur son territoire.
2. Le lieu hébergeant le tournoi doit être rendu accessible au public, même s'il se déroule dans un espace privé, dans un établissement non soumis à la LRDBHD ou un établissement avec restriction d'accès (cercle).

C. Informations aux joueurs

1. L'exploitant informe préalablement les joueurs de manière précise et complète sur les règles de jeu du tournoi et les taxes perçues.
2. Il tient à disposition des joueurs et du public un exemplaire des règles appliquées.
3. L'exploitant met à disposition des joueurs et du public de manière bien visible les informations sur la prévention contre le jeu excessif fournies par l'organisme de prévention.

D. Conditions relatives aux mises

1. Les montants maximaux suivants s'appliquent **par tournoi** :
 - 200 francs pour la mise de départ de chaque joueur ;
 - 20 000 francs pour la somme des mises de départ pour tous les joueurs.
2. Les montants maximaux suivants s'appliquent **par jour et par lieu hébergeant** un tournoi :
 - 300 francs pour la somme des mises de départ du joueur pour l'ensemble des tournois ;
 - 30 000 francs pour la somme de toutes les mises de départ pour l'ensemble des tournois.

REMARQUES IMPORTANTES

Le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête munie de toutes les pièces listées ci-dessous. Elle peut être déposée à son guichet (rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1^{er} étage) ou transmise par voie postale.

L'attention de l'exploitant est attirée sur le fait que **le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir n'accepte et ne traite que les demandes complètes munies de toutes les pièces requises**. Les dossiers incomplets seront systématiquement retournés. Une requête incomplète est considérée comme n'ayant pas été valablement déposée.

Le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir est habilité à percevoir un émolument pour l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter, prévu par la loi, après dépôt de la requête, et à différer l'examen de celle-ci en cas de non-paiement. L'émolument reste acquis au Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir en cas de retrait ou rejet de la requête.

3. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE

A. Pièces relatives à la personne morale

- 3.1 Extrait du **registre du commerce ou copie des statuts et procès-verbal de nomination des membres de l'organe de gestion (si non inscrite au RC)**

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.2 Extrait du registre **des poursuites** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.3 **Attestation de non faillite originale** et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

B. Pièces relatives au(x) représentant(s) de la personne morale

- 3.4 Copie de la pièce **d'identité**

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.5 Extrait du **casier judiciaire suisse** original et daté de moins de trois mois avant le dépôt de la requête, quel que soit le lieu de domicile

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.6 Extrait du **casier judiciaire du pays de domicile** original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête²

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

Certificat de bonne vie et mœurs original et datant de moins de trois mois avant le dépôt de la requête³

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.7 **Règlement interne** sur le fonctionnement des tournois de poker⁴

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.8 Tout **document démontrant l'installation de vidéosurveillance** permettant de garantir un déroulement du jeu conforme aux règles choisies, exemple : facture, contrat, plan *etc.*

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.9 Modèle de formulaire **d'inscription** des joueurs participant au tournoi de poker

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

- 3.10 **Plan de mesure concrète** pour lutter contre le jeu excessif et le jeu illégal par Carrefour addiction

A remplir par la PCTN : en ordre pièce manquante/incomplète pièce non-exigée

² Pièce à produire uniquement si le représentant est domicilié hors de Suisse.

³ Si un des représentants n'est pas domicilié en Suisse, et que son pays de domicile ne délivre pas ce type d'attestation, il doit produire à l'appui de sa requête une attestation manuscrite, datée et signée, par laquelle il atteste jouir d'une bonne réputation.

⁴ Le règlement interne doit démontrer que toutes les obligations légales prévues par la LJAr, OJAr et LaLJAr sont respectées. Il devra notamment être mentionnés, l'interdiction imposée aux responsable et personnel de participer aux tournois de poker organisés, la présence obligatoire d'une croupière ou d'un croupier par table et le suivi régulier d'une formation du personnel dispensée par Carrefour addiction.

L'attention des requérants est attirée sur le fait que le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir peut en outre :

- a. solliciter la production des jugements pénaux relatifs aux condamnations figurant dans le(s) extrait(s) de casier judiciaire produit(s) ainsi que toute pièce utile relative à une procédure pénale en cours ;
- b. solliciter la production de tout document ou pièce complémentaire lui permettant d'établir si les conditions d'octroi de l'autorisation sollicitée sont remplies.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par leur signature, **les requérants attestent sur l'honneur que les informations contenues dans le présent formulaire, ainsi que les pièces produites, sont exactes et conformes à la réalité.** Toute information indiquée de manière volontairement erronée au Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir pourra remettre en cause la validité de l'autorisation délivrée.

Ils attestent également avoir **pris connaissance des conditions d'exploitation** du jeu considéré et s'engagent à les respecter.

Pour la personne morale :

Nom(s) et prénom(s)⁵ :

(représentant 1)

(représentant 2)

Date et lieu :

Signature(s)

(représentant 1)

(représentant 2)

⁵ En cas de pouvoir de signature collectif à deux : le présent formulaire n'est réputé valablement signé par la personne morale que s'il est cosigné par deux de ses représentants pouvant l'engager conjointement.

